ANGLAIS & BOERS

Les nouvelles conditions de paix

Paris-Nouvelles communique une dépêche de Bruxelles au *Daily Express* disant que lord Kitchener aurait proposé aux Boers de nouvelles conditions de paix leur promettant :

Le « self government » ;

La représentation au Conseil ;

Une avance de 250 millions de francs pour la reconstruction des fermes et l'achat de bétail.

Mais cela n'est pas l'indépendance. Et les Boers ne cessent de dire qu'ils la veulent.

Échecs anglais au Cap

Londres, 5 mai matin. — Le War Office a communiqué cette nuit une dépêche de Kitchener annonçant que bien que des renforts aient été envoyés pour obtenir la levée du siège d'Ottilieh assiégée depuis plusieurs semaines, le résultat n'a pas encore été obtenu et que plusieurs postes sont tombés aux mains des Boers qui ont employé avec succès la dynamite contre plusieurs blockhaus. Il y a eu des combats très vifs.

L'inquiétude à Londres

Si les négociations pour la paix n'aboutissent pas, il y aura à Londres et dans toute l'Angleterre un désappointement profond. Et on se berce de l'espérance que les nouvelles conditions de lord Kitchener seront acceptées.

D'autre part, le *Times* a pris la précaution de jeter une douche sur ces espérances. Il a dit que rien n'était encore certain et qu'il fallait bien prévoir le cas où les négociations resteraient sans résultat. Il ajoutait que beaucoup de nouvelles optimistes n'avaient d'autre but que de favoriser les trafiquants d'argent.

Le correspondant particulier du *Matin* lui savoie cette note :

« Personne, même les membres du gouvernement, ne peut savoir en ce moment ce qui se passe dans les camps boers si quel accueil est fait par les burghers aux conditions anglaises. Il faut se résigner à attendre jusqu'à la conférence du 15 mai à Vereeniging. »

Chez le président Krüger

Une dépêche d'Amsterdam dit que le Dr Leyds a eu une longue conférence avec le président Krüger à propos, croit-on, des négociations, et que des informations importantes lui sont venues du Sud-Africain.

EN CHINE

La rébellion

L'*Agence Havas* communique :

Pékin, 5 mai. — Le soulèvement de Tching-Ting-Fou est grave. Il a pour origine les tentatives faites pour percevoir les fortes indemnités dues aux catholiques.

On confirme qu'un prêtre français a été assassiné. Sa tête, fixée au haut d'une perche, a été promenée pendant plusieurs jours à travers le pays.

Les ministres insistent auprès du gouvernement pour obtenir de lui la répression immédiate de la révolte.

Le ministre de France envoie son secrétaire pour faire une enquête.

Pékin, 4 mai. — Le soulèvement autour de Tching-Ting-Fou s'étend dans un rayon de 40 milles. 3 régiments de cavalerie forment la garnison. Trois missionnaires américains se trouvent à Taming-Fou sur les confins du district troublé.

On croit que les autorités disposent d'assez de soldats pour les protéger.

Un autre prêtre a disparu.

Les Chinois craignent que la France ne réclame une forte indemnité pour les prêtres manquants.

Aujourd'hui lundi, à 11 heures, *Havas* communique encore :

Londres, 5 mai. — On mande de Pékin au *Times*, le 3 mai :

Dans le district parallèle à la frontière du Shen Tonng, à 80 milles au Sud-Est de Tching-Ting-Fou, un missionnaire jésuite français, M. Lomuller, a été assassiné.

Un autre, M. Finch, manque.

La bannière des émeutiers porte les mots : Supprimez les missionnaires. »

EN MER

Cherbourg. — Le paquebot allemand *Deutschland* est arrivé à Hamburg avec plusieurs heures de retard. A 400 milles des îles Scilly, le gouvernail s'étant cassé, la conduite du navire fut des plus difficiles. Il parvint cependant à faire son escale à Plymouth et à Cherbourg, où il ne put cependant pénétrer en rade. A l'arrivée à Hamburg, le commandant Alberts est mort subitement.

Marseille. — On vient de créer définitivement la nouvelle Compagnie de vapeurs-postaux rapides qui assurera le service entre la Corse et le continent. 5 navires seront affectés à ce service qui fonctionnera à partir du 1er juin.

Kiaotchou. — Outre les avaries déjà signalées, le navire français *Jouinville* a eu 3 embarcations (et non 2) enlevées ainsi que ses compas. De plus, il y a divers dommages sur le pont, mais la coque et la mâture sont intactes.

Port-Saïd. — Le vapeur français *Amiral-Exelmans*, allant du Havre et escales en Indo-Chine, est arrivé à Port-Saïd, ayant une aile d'hélice cassée à 0m.20 du moyeu. Il ne le remplacera qu'à Haiphong ou Saïgon, et est reparti de Suez continuant son voyage.

Londres. — On mande de Newport :

Le feu s'est déclaré dans la cale ayant du steamer anglais *Shahristan*, arrivé de Londres ici, en route pour Marseille et le golfe Persique.

Environ 10 tonnes de marchandises ont été avariées.

Accidents & catastrophes

100 personnes brûlées

Un télégramme de Yokohama, *via* San-Francisco, annonce que la principale manufacture de soie du Japon, à Sakayenaensha, a été détruite par un incendie qui a ravagé, en outre, près de la moitié de la ville. 100 personnes ont péri. Les dégâts sont énormes.

Terrible tempête

Une flottille de bateaux faisant la pêche du hareng a été assaillie par une tempête au large de la côte occidentale du Hokkaido, le 30 avril. On annonce qu'il y a 250 morts.

1 000 maisons incendiées en Egypte

Dans l'incendie qui a eu lieu le 1er mai, à Mitgamer, sur le bras du Nil qui passe à Damiette, il y a eu 50 morts, 200 magasins et 1 millier de maisons ont été détruits. Les pertes sont évaluées à 200 000 livres sterling.

ÇA & LÀ

Morts d'hier

Mme Vve Appell, mère du membre de l'Institut, à Paris. — M. Baradat, premier président de la cour de Montpellier, à Montpellier, 63 ans. — M. Devoet, vice-président au tribunal de Pontoise, neveu de M. Goblet. — M. Charles-Albert Anglois, général de division en retraite, grand officier de la Légion d'honneur, à Paris, 66 ans. — M. Jean Hibert, conseiller général des Alpes-Maritimes, ancien maire de Cannes, officier de la Légion d'honneur, à Cannes.

Une représentation en grec à Rome

Rome, 5 mai. — Un institut de jeunes filles de l'aristocratie romaine, placé sous la direction de Mgr Marini, un des prélats les plus distingués du Vatican, vient de représenter en grec l'*Antigone* de Sophocle.

Un public d'élite assistait au spectacle.

Le Pape a chargé son secrétaire Mgr Anceli d'adresser en son nom à Mgr Marini, une lettre dans laquelle il le félicite de travailler ainsi à populariser la littérature grecque classique.

ÉCHOS DE PARTOUT

——— Il se pourrait fort bien que la réception de M. le marquis de Vogüé à l'Académie française qui devait avoir lieu ces mois-ci, fût reportée, comme celle de M. Edmond Rostand, au mois de novembre.

——— Le ministre de la Marine a fait remettre au grand-duc Alexis, par le lieutenant de vaisseau de Caverville, un tableau de M. Johanson, représentant le canot à vapeur du Tsar en rade de Copenhague : l'empereur, l'impératrice et les petites grandes-duchesses sont assis à l'arrière du canot.

——— La Belgique va avoir prochainement un institut Pasteur antirabique. Il sera ouvert à Bruxelles.

ÉTRANGER

ESPAGNE ET FRANCE. — *Les fêtes offertes à l'escadre française.* — L'amiral de Courthille et les officiers de l'escadre ont visité le capitaine général à la Corogne. La foule était énorme sur leur passage et les acclamait. Partout on n'étaient que cris : « Vive la France! Vivent les marins français! »

Le maire et les conseillers sont allés souhaiter la bienvenue à l'amiral à bord du *Formidable*. L'amiral leur a offert du vin de Champagne. Le maire s'est adressé en français à l'amiral et a exprimé chaleureusement ses vœux pour lui-même, pour ses marins et pour la France.

Une grande animation régnait dans toute la ville.

Les marins ont assisté hier aux courses de taureaux données en leur honneur. A la fin du spectacle de la veille, un matelot français a offert aux actrices des bouquets noués de rubans aux couleurs françaises et espagnoles envoyés par l'amiral.

RUSSIE. — *Fausses nouvelles.* — Un télégramme de Saint-Pétersbourg dément formellement la nouvelle du remplacement du comte de Lamsdorff aux Affaires étrangères.

Il est pareillement inexact que le ministre de la Guerre doive être remplacé.

La famille impériale ira à Moscou vers le 25 mai, après le départ de M. Loubet pour assister à la pose de la première pierre du monument d'Alexandre III.

Le ministre de l'Intérieur est de retour à Saint-Pétersbourg.

ILES PHILIPPINES. — Le général américain Davis fait connaître que ses troupes envoyées contre les Dattos dans l'île de Mindanao y ont été reçues à coups de fusil, que le fort des Dattos a été bien défendu et qu'il a dû le bombarder; mais que pour le prendre, il a fallu que l'infanterie prît d'assaut le fossé. Il a attaqué ensuite le fort Pantoamadan, et au moment où la dépêche était expédiée la fusillade continuait.

Le général Davis dit avoir perdu 3 officiers gravement blessés et 20 hommes aussi blessés.

Manille, 4 mai. — Le général Davis annonce la mort de tous les notables Dattos et la reddition des 34 survivants à Bayan, après un vif combat corps à corps.

Les Américains ont eu, dans cette affaire, 1 officier et 7 hommes tués, 4 officiers et 29 hommes blessés.

NOTRE OBSERVATOIRE

LUNDI 5 MAI

Baromètre. — Une zone de hautes pressions s'étend de la Scandinavie à l'Italie; des minima se trouvent vers Copenhague (745m) et sur le golfe de Gênes. Le baromètre dépasse 780m sur l'Irlande, l'ouest de la France et l'Espagne.

A Paris, nous avons 765m.

Le vent souffle d'entre Ouest et Nord sur nos côtes; il est modéré sur la Manche et l'Océan, fort en Provence.

Des pluies sont tombées sur l'ouest de l'Europe. En France, on a recueilli 9m/m d'eau à Nice, 6 à Rochefort, 5 à Perpignan, 3 à Paris.

On signale un orage à Nancy.

La température a baissé sur nos régions; elle était ce matin de 0 à Kuopio, + 4 à Paris, + 17 Rome, + 19 à Alger, — 1 au Puy-de-Dôme, — 2 à l'Aigoual, — 5 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, un temps nuageux et frais est probable avec quelques averses dans l'Est. A Paris, bise, nuageux, averses.

La mer agitée sur la Manche, l'Océan, à Biarritz, Cette, Cette, Calais, Nice, Alger et sur Sanguinaires, houleuse à Marseille.

Mercredi 7 mai, 127e jour de l'année.

Durée du jour : 15 h. 7.

Soleil. — Lever : 4 h. 19. Coucher : 7 h. 26.

Lune. — Lever : 4 h. 15 m. Coucher : 6 h. 56 m.

LE MYSTÈRE D'UNE SUCCESSION

L'affaire Humbert-Crawford — Où sont les Crawford — Le maquis de la procédure — Magistrats garants — Panama judiciaire

« Avez-vous vu les Crawford? »

Tel est le salut par lequel depuis mardi dernier on s'aborde au Palais.

C'est en vain qu'avoués, avocats et records cherchent ces plaideurs mystérieux avec lesquels M. le premier président Forichon a manifesté le désir de lier connaissance.

Les frères Crawford n'apparaissent à aucun point de l'horizon. Submergés par le flot de papiers timbrés dont depuis plus de vingt ans Mme Humbert les inonde, ils ne peuvent revenir sur la plage.

Quels sont donc ces personnages que nul n'a jamais vus?

Ils ont apparu, en 1883, à Mlle Thérèse d'Aurignac, devenue Mme Frédéric Humbert, belle-fille d'un garde des sceaux et d'un ancien président de la Cour des comptes.

Celle-ci venait d'être instituée légataire universelle de l'Anglais Crawford, mort en 1883. Par la grâce de ce testament fait à Nice et daté du 6 septembre 1877, elle se trouvait à la tête d'une fortune de 100 millions.

Elle allait pouvoir jouir de cet or quand — divinités malfaisantes! — surgirent les deux neveux du testateur, Henry et Robert Crawford.

Eux aussi avaient un testament, également fait à Nice, également daté du 6 septembre 1877 et aux termes duquel le défunt faisait 3 parts égales de sa fortune. Un tiers était attribué à Mlle Marie d'Aurignac, la sœur de Mme Humbert, un tiers à Henry Crawford et le dernier tiers à Robert Crawford. Ces deux derniers étaient d'ailleurs obligés de « placer en France un capital prélevé sur leur part et suffisant pour servir à Mme Humbert une pension viagère de 30 000 francs par mois. »

Posséder une fortune de 100 millions de francs et recevoir une pension annuelle de 360 000 francs cela n'est pas la même chose. A la place de Mme Humbert, chacun eût commencé par exiger la preuve de l'authenticité du second testament qu'on lui opposait et des liens de parenté qui unissaient les deux prétendants au défunt.

Mme Humbert ne souleva aucune objection.

Comment, d'ailleurs, eût-elle cherché querelle à deux amis généreux qui, à la vue du chagrin causé par leur apparition, lui disent :

— Nous sommes milliardaires, qu'est-ce pour nous une fortune de 100 millions? Nous ne désirons que remplir la volonté de notre oncle : mêler le sang des Crawford au sang des d'Aurignac, l'un de nous va vous épouser et le différend sera tranché.

— Mais je suis mariée, riposte Mme Humbert.

— Qu'importe, répondirent les frères Crawford, vous avez une sœur, nous l'épouserons.

Mlle Marie d'Aurignac n'était pas encore majeure et, trop bien nés pour abuser des perplexités d'une mineure, les neveux attendirent l'heure propice de son libre consentement, sous la seule condition que la fortune en litige restât, jusqu'au jour du mariage, séquestrée là où elle se trouvait, dans le propre coffre-fort de Mme Humbert.

Le 9 décembre 1884, une transaction sanctionnait cet accord. Les Crawford écrivaient :

« Nous nous engageons solidairement à reconnaître nul le testament de notre oncle où nous sommes nommés et à ne plus rien réclamer jamais de son héritage, si vous vous engagez, de votre côté, envers nous, à remettre à chacun de nous 3 millions de francs comme transaction. »

Rester dans le besoin quand, à ses côtés, on possède une fortune immense qui, de toute façon, vous appartiendra, ce serait ridicule. Mme Humbert le jugea bien ainsi, et elle emprunta millions sur millions.

Les prêteurs n'avaient-ils pas un gage certain?

Mme Humbert serait-elle déchue de son titre de légataire universelle, le tiers de la fortune resterait néanmoins à sa sœur: de toute façon, les créanciers rentreraient — à la fin du litige — en possession de leurs avances et des intérêts du prêt.

Aussi les millions affluèrent-ils nombreux.

Cependant, Mlle d'Aurignac devint majeure. Hélas! on avait compté sans elle. Marie d'Aurignac ne voulut pas se marier; elle était catholique, et M. H. Crawford, le neveu désigné comme son fiancé — Robert s'était sacrifié pour le bonheur de son frère — était au contraire protestant, il voyageait quelquefois, souvent même à cette époque en Amérique; elle était au contraire Française et tenait à rester sur le sol français.

La transaction n'existait plus, tout était à refaire.

Ah! non pas que MM. Crawford voulussent partager la succession, reprendre l'argent à la famille d'Aurignac, aux époux Humbert.

Ils ne voulaient pas même que la transaction soit annulée. Ils tenaient à la volonté de leur oncle ils étaient convaincus suivant l'expression de leur avocat, Me Pouillet, que le jour viendrait où Mlle Marie d'Aurignac reconnaîtrait véritablement que l'amitié que lui témoignait ce jeune homme — jeune quand les procès ont commencé, il ne l'est plus maintenant — est respectable et véritablement faite pour la toucher.

Les époux Humbert ne furent convaincus, eux, de rien du tout. Ils assignèrent les héritiers Crawford devant le tribunal de la Seine pour faire dire que cette allégation d'une clause secrète — le mariage — n'était pas sérieuse, qu'il y avait une transaction du 9 décembre 1884 qui assurait la totalité de la fortune à Mme Humbert, que cette transaction était valable malgré le refus de mariage de leur sœur.

Mais les héritiers Crawford s'étaient évanouis, on ne pouvait les saisir, on ne savait où les assigner; dès cette époque, ils n'avaient déjà plus de domicile; on les assigna partout : sous une porte de la rue de Rivoli, dans un parc à New-York, sur la gouttière d'un hôtel.

A toute assignation, ils opposèrent une vive résistance qui se traduisit par de nombreux expédients de procédure : ils firent défaut, opposition au défaut, appel, défaut en appel, opposition au défaut, allèrent en cassation, revinrent devant le tribunal pour soulever un autre incident et pendant qu'ils traînaient la malheureuse Mme Humbert dans le maquis de la procédure, la belle-fille du garde des sceaux devait recourir à de nouveaux emprunts.

Enfin, à la date du 27 octobre 1896, la 1re Chambre du tribunal de la Seine rendit un jugement parfaitement motivé, dans lequel elle déclarait que la transaction était bonne et que, par conséquent, les époux Humbert, moyennant le payement aux frères Crawford des 6 millions stipulés dans l'acte — histoire de les dédommager de leur dérangement — auraient la libre et entière disposition de toute la succession.

Les héritiers Crawford allèrent en appel, en cassation. Ce jugement du tribunal fut confirmé.

La fortune appartenait donc dès 1890, sans conteste, aux Humbert. Mais ceux-ci eurent un scrupule : ils se demanderent s'ils pouvaient payer ces 6 millions en les prenant sur la succession Crawford ou s'il ne convenait point de les demander ailleurs.

Ils allèrent exposer leur cas de conscience devant le tribunal de la Seine, et le tribunal, par jugement du 7 mai 1896, les rassura pleinement, en les autorisant à prendre sur la succession les sommes nécessaires pour désintéresser les héritiers Crawford.

Inertes et vagabonds, ceux-ci qui s'étaient fait condamner par défaut, firent opposition, puis allèrent en appel, firent défaut, opposition, etc., recommencèrent, en un mot, tout le cycle juridique dans lequel ils n'avaient cessé de battre le record de l'ataxie...

Et cela dura 7 ans encore.

Tout était fini! tout est à recommencer. Voici, en effet, qu'après que Mme Humbert eût épuisé tous les secrets de la procédure, les frères Crawford vinrent à nouveau user des subterfuges de Thémis. Ils assignèrent la femme du fils de l'ancien garde des sceaux — c'est le procès que nous avons exposé — pour faire dire que c'était à tort qu'elle avait été nommée séquestre des valeurs de la succession de leur oncle et demander à être mis, eux, en possession de la fortune.

— Qu'est devenu leur désintéressement d'antan! L'amour s'est envolé!

Mais Mme Humbert ne se laissera pas étrangler sans mot dire; elle aussi connaît la procédure et elle a vite fait de voir que l'assignation est nulle : au lieu du domicile réel, exigé par la loi, les frères Crawford n'indiquaient qu'un domicile élu.

Bien entendu, le tribunal déclara nulle une telle assignation; on sait que la Cour, plus curieuse, a voulu voir clair dans cette mystérieuse affaire, et qu'elle a refusé de statuer sur l'appel interjeté contre ce jugement tant qu'elle ne serait pas certaine de l'existence des Crawford.

L'inexistence de ces curieux plaideurs démontrerait par contre-coup que jamais leur oncle n'a existé, qu'histoires de testament et de procès n'ont eu d'autre but que de permettre à Mme Humbert d'emprunter. Ce serait l'effondrement de la plus merveilleuse machination qui ait jamais existé.

Ce serait aussi l'ouverture d'un nouveau Panama, « le Panama judiciaire ». Si tant de gens ont prêté sans voir ce que contenait le coffre-fort mystérieux, c'est qu'ils ont cru des officiers ministériels qui, comme Me Dumort, notaire à Rouen, ont déclaré avoir vu entre les mains de Mme Humbert les 3 millions de rente constituant l'héritage de 100 millions, c'est qu'ils ont eu confiance en des magistrats qui, à l'exemple de M. Jaquin, conseiller d'Etat, secrétaire de la Légion d'honneur, se sont portés garants de M. et Mme Humbert, c'est qu'ils n'ont pu s'imaginer que les plus éminents avocats et avoués qui se sont occupés de cette affaire aient plaidé pour des êtres imaginaires.

Et si l'enquête de M. le premier président Forichon aboutissait à dire que tous ces personnages ont menti, qu'officiers ministériels et magistrats ont vu des millions qui n'existaient pas, qu'avoués ont représenté des plaideurs créés de toutes pièces! Quel scandale!

Il est trop gros pour jamais éclater!

J. C.

TRIBUNAUX

PRESSE DIFFAMATRICE

Le tribunal correctionnel de Chambéry avait à juger lundi 3 procès en diffamation intentés à l'*Eclaireur*, journal socialiste d'Oyonnax, l'un par M. le curé de Barberaz, M. l'abbé Guichard, l'autre par la Sœur Sainte-Colombe, née Cléret, institutrice congréganiste.

Le gérant de l'*Eclaireur* a fait défaut. Il a été condamné, dans la premier procès, à 15 jours de prison et à 200 francs de dommages-intérêts envers M. le curé de Barberaz; dans le deuxième procès, à 15 jours de prison et à 500 francs de dommages-intérêts envers la Sœur Sainte-Colombe.

74 000 FRANCS D'ESCROQUERIE

La Cour d'assises des Alpes-Maritimes a condamné à 3 ans de prison Jacques Muribel, receveur buraliste, pour détournements de 74 000 fr. commis depuis 1897, en falsifiant les écritures.

Muribel avait pris la fuite en emportant 41 800 francs de titres retirés d'une banque, qu'il a prétendu lui avoir été volés à la gare de Toulon. Il porta plainte pour ce vol, et c'est cette plainte qui amena son arrestation.

COUR D'ASSISES DE SAONE-ET-LOIRE

Vialet, âgé de 18 ans, a comparu ce matin devant les assises de Chalon-sur-Saône. Il était accusé d'avoir, dans la soirée du 19 décembre 1901, à Cuisery, étant ivre, tué son ami et convive, M. Perret; sa voisine, Mme Domy, et d'avoir tenté de tuer M. Domy, qui venait au secours de sa femme.

Sur conclusions de Me Richard, défenseur, la Cour a ordonné que l'accusé soit soumis à un examen mental, et a renvoyé l'affaire à la prochaine session.

L'AFFAIRE ORSINI

Ce matin est venue devant la Cour d'assises de Nice l'affaire Orsini.

L'acte d'accusation expose que le 23 novembre dernier, après un incident survenu pendant la séance du Conseil municipal, Orsini s'élança sur le sieur Ravelly et lui porta près de l'œil un violent coup avec la crosse d'un revolver.

Orsini tira quatre coups de revolver dont deux dans la direction du bureau où siégeait le maire et l'adjoint, qui furent tous les deux atteints.

Le lendemain matin, l'adjoint mourait des suites de cette blessure.

Orsini en fuyant rencontra sur son passage le sieur Dominique Brigliano, frère du maire; il lui tira à bout portant un coup de revolver qui l'atteignit à la joue droite, la balle était sortie à la nuque.

Orsini se constitua prisonnier le 26 novembre à Nice.

L'accusé prétend que s'il fit feu sur le maire, c'est qu'il était en état de légitime défense, mais que c'est involontairement qu'il a atteint l'adjoint.

Orsini était conseiller municipal.

Le président l'interroge longuement sur les motifs qui l'ont poussé à agir ainsi. L'accusé répond qu'il ne faisait que se défendre.

CHASSE AUX NOUVELLES

AUTOUR DE PARIS

Gennevilliers. — **L'assassinat d'Escudé.** — On a arrêté, hier, un ancien marchand de beurre et œufs, de Saint-Denis. Cet ex-négociant, âgé de 33 ans, à la suite de mauvaises affaires, s'était placé comme garçon chez différents nourrisseurs, notamment dans la maison Vatan-Renaud, à Gennevilliers.

Au moment de son arrestation il se trouvait dans un bar de Clichy, en état d'ébriété. Il a déclaré à un agent qu'il n'était pas l'auteur du crime, mais l'instigateur du vol commis après l'assassinat.

DÉPARTEMENTS

Doubs. — **Cas de longévité extraordinaire.** — Il existe actuellement dans la commune d'Orchamps-Vennes, nous écrit notre correspondant, une famille du nom de Bidaud Antoine, composée de 5 enfants, dont 1 garçon et 4 filles, qui ont ensemble 412 ans, soit une moyenne de 82 ans et 4 mois, et tous jouissant d'une excellente santé et de toutes leurs facultés physiques et intellectuelles. De pareils cas sont assez rares dans une même famille.

Maine-et-Loire. — **Un champignon phénomène.** — Les Drs Montprofit et Labesse ont présenté, à la Société des sciences médicales d'Angers, une morille de dimensions rares. En effet, ce champignon si recherché des gourmets mesure 0m.48 de hauteur, 0m.45 de circonférence et pèse tout près de 1 kilo, exactement 960 grammes.

Cette morille a été récoltée en compagnie de 3 autres de dimensions rares également, quoique moindres, à Boce, près de Baugé.

Aveyron. — **Noyé en revenant de voter.** — De notre correspondant de Millau : On vient de trouver dans le Tarn le cadavre du sieur Auguste Calmes, 27 ans, demeurant rue de la Fraternité. L'enquête a établi que Calmes étant monté à Saint-Martin-du-Larzac pour voter, se voyant plaisanté par ses amis le long de la route, résolut pour revenir de descendre par le Monna vers 11 heures du soir, en longeant la Dourbie.

Ne connaissant pas le chemin, le terrain se dérobant soudain, l'infortuné tomba dans la rivière.

Marne. — **Noyé.** — A Châlons-sur-Marne, Théodule Petit, facteur auxiliaire des postes, âgé de 65 ans, après avoir opéré la levée des boîtes du faubourg de Marne, disparut avant d'avoir gagné le faubourg Saint-Antoine. Pendant le trajet il tomba probablement dans le canal et se noya. La cadavre a été retrouvé ce matin. Petit portait encore son sac rempli de lettres.

ÉTRANGER

Allemagne. — **Déraillement.** — Le train express qui venait de quitter Liepzig a déraillé ce matin lundi, à 4 heures, près de Zochortau, par suite de la rupture d'un essieu du tender. 2 personnes ont été tuées, dont M. Friedel, député de la Haute Franconie, 4 ont été blessées grièvement et 2 légèrement.

Croquis de LEMOT

— J'ai été dans une belle situation, mon président, et sans un usurier qui m'a mangé jusqu'à ma dernière chaussette, je serais peut-être député aujourd'hui!

DRAPS POUR SOUTANES

Fabrique S. L. d'Elbeuf vend directement aux prêtres draps de 2 fr. 25 à 3 francs le mètre, qualité extra garantie. Ecrire à Loisel, 21, rue des Bons-Enfants, Paris.

POMMADE MOULIN

Guérit Cheveux, Barbe, Moustache, Développement Redonne, Hémorroïdes. Fait repousser les Cheveux et les Cils. 2'50 le Pot franco Pdre Moulin, 30, r. Louis-le-Grand, PARIS.

PILULES DE BLANCARD

Anémie, Pauvreté du Sang, Rachitisme

Exiger le produit véritable avec l'adresse Blancard, 40, Rue Bonaparte, Paris

PROJECTIONS LUMINEUSES

A. rue Gérard, Paris

BON MOT

Au délit de vin électoral.

Deux citoyens en forte « tournée » échangent leurs vues un peu troubles.

— Aurais-tu peur de quelque chose, toi, à la tribune?

— Oui.

— De quoi?

— Du verre d'eau.

TIRAGE FINANCIER

Ville de Paris 1875

109e tirage — Tirage du 5 mai 1903

Le numéro 497 083 gagne 100 000 francs.

Le numéro 101 089 gagne 50 000 francs.

Les 2 numéros suivants gagnent chacun 10 000 francs : 359 135 — 22 241 — 110 173.

Les 4 numéros suivants gagnent chacun 5 000 francs : 333 469 — 16 170 — 277 735 — 282 719.

Les 25 numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr. : 448 784 — 411 672 — 113 182 — 409 177 — 289 917 — 490 903 — 340 478 — 84 763 — 16 371 — 175 145 — 6 754 — 291 835 — 497 748 — 396 272 — 179 405 — 206 487 — 128 397 — 360 351 — 60 577 — 300 670 — 131 045 — 256 356 — 376 366 — 363 159 — 241 924.

Foncières 1879

Les numéros 1 727 899 — 86 094 sont remboursés chacun par 100 000 francs.

Le numéro 1 219 542 est remboursé par 25 000 francs.

Les numéros 88 290 — 1 799 608 sont remboursés chacun par 10 000 francs.

Les numéros 242 830 — 686 217 — 1 782 978 — 674 113 — 1 242 612 sont remboursés chacun par 5 000 francs.

Les 90 numéros suivants sont remboursés chacun par 1 000 francs :

1 085 942 — 742 108 — 400 654 — 600 686 — 118 582 — 697 138 — 1 768 506 — 1 531 887 — 966 425 — 1 236 908 — 908 717.

1548 943 — 508 195 — 340 505 — 1 356 025 — 770 310 — 1 667 115 — 1 086 289 — 951 942 — 1 654 618.

1 462 056 — 1 649 819 — 1 462 492 — 1 058 511 — 79 155 — 1 492 255 — 1 386 816 — 935 373 — 1 682 188 — 1 797 354 — 147 092 — 788 348.

447 948 — 1 604 775 — 1 775 731 — 1 285 219 — 437 350 — 1 622 954 — 668 794 — 1 231 298 — 68 697 — 1 288 588 — 791 157 — 870 004.

414 163 — 1 094 703 — 192 282 — 1 363 302 — 677 468 — 514 278 — 177 185 — 212 949 — 386 134 — 1 096 040.

232 387 — 313 260 — 830 921 — 1 110 415 — 1 120 192 — 1 468 092 — 509 108 — 646 510 — 1 698 675.

1 041 209 — 1 392 037 — 838 720 — 618 486 — 315 346 — 1 197 079 — 1 839 836 — 672 871 — 1 099 667.

468 682 — 1 101 919 — 540 167 — 1 262 305 — 1 380 454 — 172 162 — 1 618 674 — 1 388 751 — 1 282 307.

1 382 164 — 1 379 931 — 1 739 303 — 122 015 — 1 739 484 — 1 307 169 — 576 424 — 208 383 — 515 758

Foncières 1885

Le numéro 68 935 gagne 100 000 francs.

Le numéro 954 054 gagne 25 000 francs.

Les numéros 514 674 — 402 684 — 287 691 — 778 807 — 417 085 — 895 347 gagnent chacun 5 000 francs.

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr. : 145 508 — 650 283 — 747 189 — 778 101 — 391 383 — 200 090 — 557 625 — 566 990 — 546 543.

584 679 — 389 138 — 940 774 — 758 709 — 399 101 — 737 771 — 634 233 — 987 423 — 545 258.

138 450 — 806 197 — 425 981 — 178 600 — 789 149 — 54 908 — 725 634 — 924 100 — 469 170.

836 046 — 61 930 — 250 141 — 420 642 — 927 766 — 596 865 — 811 572 — 652 849 — 296 506 — 617 324 — 536 956.

979 692 — 506 168 — 554 983 — 38 697 — 889 201 — 668 612 — 675 383.

Recommandé pour les ballottages :

A BAS LES FRANCS-MAÇONS & LES CANDIDATS MINISTÉRIELS !

Tract de 4 pages. Imp. Jobard, 7 francs le mille, *port en plus*.

La Villette du lundi 5 mai

Espèces	Quantités amenées	Quantités vendues	Poids moyen	Prix du kilog. par qualité — Viande nette 1re	2e	3e	Poids vif 1re	2e	3e
Bœufs..	2 640	2 516	375	1 34	1 20	1 05	62	56	53
Vaches.	745	708	350	1 30	1 15	1 00	58	52	48
Taureaux	292	275	400	1 20	1 ..	..	56	55	45
Veaux ..	1 348	1 327	80	2 30	2 10	1 70	1 28	1 15	85
Moutons	17 610	16 500	22	2 05	1 80	1 45	1 08	75	65
Porcs...	4 329	4 138	85	1 52	1 42	1 40	1 06	1 ..	95

Peaux de moutons demi-laine 1,75-3,50

— — rases 1,25-1,75

Cours extrêmes des veaux : on cote le kilo viande nette de 1,50-2,10, ce qui établit la parité du kilo poids vif de 0,75-1,50.

Physionomie des ventes

Bœufs, vaches, taureaux. — Vente assez bonne, cours maintenus sans changement.

Veaux. — Tendance toujours ferme.

Moutons. — Vente plus difficile par suite de l'abondance de l'offre.

Porcs. — Baisse de 3 à 4 fr. par 100 kilos vifs.

HAVRE COURS OFFICIELS DU 5 MAI

MOIS.	Laines en suints Buenos Ayres 10 h. mat.	5 h. soir	Cafés Santos (les 50 kilos) 10 h. mat.	5 h. soir	Cotons très ordinaires Louisiane 10 h. matin	5 h. soir
Mai.....	127 50	.. ..	34 75	34 50	59 00	.. ..
Juin.....	128 ..	.. ..	35 25	35 ..	59 50	.. ..
Juillet....	130 ..	.. ..	35 50	35 25	60 00	.. ..
Août.....	140 ..	.. ..	35 75	35 50	59 50	.. ..
Septembre.	141 ..	.. ..	36 25	36 ..	59 37	.. ..
Octobre....	142 ..	.. ..	36 50	36 25	55 25	.. ..
Novembre.	143 ..	.. ..	37 ..	36 75	55 12	.. ..
Décembre.	143 50	.. ..	37 ..	36 75	58 ..	.. ..
Janvier....	144 ..	.. ..	37 25	37 ..	54 50	.. ..
Février....	145 50	.. ..	37 50	37 25	51 25	.. ..
Mars.....	146 ..	.. ..	37 75	37 50	54 ..	.. ..
Avril.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	54 ..	.. ..

A 10 heures. — Cafés, soutenus, baisse 0,25, vente 2000 sacs. A midi soutenus, cours maintenus 0,25, vente 6 000 sacs. — Cotons, soutenus, baisse 0,12-0,25, vente 2 000 balles. A midi, calmes, baisse 0,37. — Laines, fermes, hausse 0,50, vente 25 balles. — A midi soutenues, hausse 0,50.

MIEUX, MEILLEUR MARCHÉ

Les meubles de jardin sont tarifés par les établissements Allez Frères, 1, rue Saint-Martin, 10 à 20 % plus bas que partout ailleurs. Pour s'en convaincre, consulter le catalogue.

FABRIQUE DE COUVERTS & D'ORFÈVRERIE

en métal entre blanc, argenté 1re qualité, et en argent massif

Ad FRENAIS

65, boul^d Richard-Lenoir, Paris

Marque de fabrique : un fer blanc, argenté plus d'argent.

Vente dans les Bijouteries. Exiger la Marque de fabrique

Si vous toussez! prenez **COQUELICOTS JOHN TAVERNIER** Les seuls sirops

Exiger le nom JOHN TAVERNIER sur chaque bouteille

BOURSE DE PARIS

5 mai (clôture)

	Précédente clôture	Dernière cote
FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % comptant	101 10	101 05
3 % terme	101 10	101 15
3 % amort. comptant	102 15	102 20
3 % amort. terme	102 15	..
3 % Nouveau libéré compt.	101 05	101 10
3 % comptant	101 05	101 07
3 % terme	101 05	101 07
EMPRUNTS DE VILLES		
Ville 1865 4 %	522 50	520 75
— 1869 3 %	349 ..	350 ..
— 1871 3 %	411 25	412 50
— quarts	197 ..	197 50
— 1875 4 %	440 ..	444 ..
— 1876 4 %	522 ..	525 ..
— 1882 3 1/2 %	300 ..	298 ..
— quarts	97 50	98 ..
— 1886-95 3 1/2 %	299 ..	298 ..
— quarts	98 25	98 ..
— 1892 3 %	317 ..	317 ..
— quarts	104 25	104 50
— 1899 3 % (Métro)	450 ..	455 ..
— quarts	148 50	149 ..
EMPRUNTS DES COLONIES		
Tunisien 5 %	488 ..	486 ..
Tonkin 5 1/2 %	88 50	84 ..
Madagascar 3 1/2 %	84 ..	..
Indo-Chine 3 1/2 %	105 50	100 ..
VALEURS FRANÇAISES		
Banque de France	3700 ..	3700 ..
— de Paris	1625 ..	1627 ..
— Transatlantique	419 ..	..
Compagnie Algérienne	700 ..